



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de
l'administration pénitentiaire**

CP TOULON-LA FARLEDE
Direction Interrégionale MARSEILLE
Responsable Parloir
Réf : 005/2023
Titre : Colis de Noël

La Farlède, le 02/01/2023

NOTE DE SERVICE

Objet : Colis de Noël 2022

Modification de l'organisation du dépôt des colis

**Le dépôt s'effectuera avant le parloir,
du mardi au samedi de 07H45 à 11H00 et de 12H45 à 15H40.**

- Une présence physique de personnel pénitentiaire sera maintenue dans l'algeco, jusqu'au Samedi 14/01/23 inclus.
- A compter du Mardi 17/01/23 un agent est désigné pour se déplacer en cas de dépôt par une famille. L'accueil familles est chargé de prévenir l'astreinte colis, celle-ci s'organise comme suit :

n°1- Agent UVF 7865

n°2- Agent vestiaire 6108

n°3- Agent SAS véhicule 9759/6134

n°4- Agent vaguemestre 6101

n°5- M. VISCIONE 7855

Toute difficulté dans l'application de la présente note de service devra être remontée à l'officier parloir, à la CDD ou son adjoint, ou à l'officier de permanence le samedi.

La cheffe d'établissement par intérim

Sandrine ARDUCA
Adjointe au chef d'établissement
CP de Toulon la Farlède



Destinataires:

Direction, officiers, encadrements, accueil familles, GEPSA, SPIP

Partie du Référentiel	N°	Libellé de l'engagement	Type de document fondateur ou de contrôle et de preuve	Version initiale	Version en vigueur	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Partie 3	3.1	Vie en détention	Élément fondateur local	02/01/2023	V1	C.LAURENT OFFICIER	S. ARDUCA CE PI	S. ARDUCA CE PI

